



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

L'agression de l'Arménie dans une indifférence assourdissante

Question écrite n° 1899

Texte de la question

M. Christophe Bex interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'agression de l'Arménie. Le 13 septembre 2022, profitant des évènements en Ukraine qui monopolisent toute l'attention de Poutine et de l'Europe, le gouvernement azerbaïdjanais d'Aliyev a bombardé l'Arménie. Ce sont par centaines que des civils ont été tués dans l'indifférence générale. Quelques médias se sont contentés d'évoquer des « affrontements » renvoyant dos à dos l'agresseur et l'agressé. Pas un seul mot de la présidente Ursula Von Der Leyen n'a été prononcé pour défendre l'Arménie lors de son discours au Parlement européen. Pourtant, les vidéos de soldats azerbaïdjanais circulant sur les réseaux sociaux témoignent des actes de tortures abominables pratiqués sur les soldats arméniens. Dans cette guerre, il y a bien un agresseur et un agressé. D'un côté, l'Azerbaïdjan autoritaire du président Ilham Aliyev, forte de sa rente en hydrocarbure, soutenu par la Turquie d'Erdogan, et de l'autre la maigre armée arménienne, qui se défend tant bien que mal. Au-delà de l'urgence de porter secours aux Arméniens, il y a l'urgence de barrer la route aux déliantes provocations de la Turquie nationaliste et islamiste d'Erdogan. On ne peut pas rester dupes devant le cynisme du président turc Erdogan. Ses folies impérialistes en Arménie succèdent aux provocations contre la Grèce ou les Kurdes. Sa nostalgie de l'empire ottoman est comparable à celle de Poutine pour l'empire soviétique. Il demande au Gouvernement ce qu'il compte faire pour répondre à cette menace aux portes de l'Europe.

Texte de la réponse

Un an et demi après la signature par l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie de la déclaration tripartite du 9 novembre 2020 qui a permis de mettre un terme aux combats meurtriers au Haut-Karabagh, la France reste convaincue de l'importance d'une relance du dialogue entre les parties afin d'aboutir à un règlement pacifique et pérenne du conflit. C'est en sa qualité de coprésidente du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), aux côtés de la Russie et des Etats-Unis, que la France s'est efforcée de créer les conditions favorables à une reprise du dialogue entre les parties. Le premier contact entre les ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais, depuis la fin de la guerre de 44 jours, s'est tenu sous l'égide de la coprésidence le 23 septembre 2021, en marge de la 76e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Afin de consolider cette dynamique encourageante, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères avait reçu ses homologues arménien et azerbaïdjanais à Paris, le 10 novembre 2021, afin d'échanger sur les mesures nécessaires à la désescalade et à la création d'un environnement propice au traitement de toutes les problématiques humanitaires en suspens, à commencer par la libération des prisonniers de guerre et le déminage. Pendant la présidence du Conseil de l'Union européenne, la France a soutenu et contribué aux efforts de l'Union européenne, comme l'a montré le Sommet en ligne organisé par le Président de la République le 4 février dernier, avec la participation du président du Conseil européen, du Président azerbaïdjanais et du Premier ministre arménien. L'engagement de la France a conduit à des résultats concrets, puisque 8 prisonniers arméniens ont été relâchés par Bakou le 7 février 2022, avant d'être rapatriés en Arménie par un avion militaire français. 17 prisonniers supplémentaires ont été libérés le 4 octobre 2022 grâce aux efforts combinés de la France et des Etats-Unis. Les affrontements survenus à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan le 13 septembre 2022 confirment l'urgence d'un règlement négocié de l'ensemble des dimensions du conflit entre les deux pays. Le Président de la République et la ministre de l'Europe et des affaires étrangères se sont

immédiatement mobilisés pour demander un arrêt des combats et un retrait des troupes azerbaïdjanaises des parties occupées du territoire internationalement reconnu de l'Arménie. La ministre a également rappelé l'attachement de la France à l'intégrité territoriale de l'Arménie et appelé à ce que les crimes de guerre soient jugés. Elle a enfin demandé que la question soit soumise au Conseil de sécurité des Nations unies, sous présidence française, les 15 et 16 septembre 2022. A la suite de ces initiatives, la réunion organisée par le Président de la République à Prague le 6 octobre 2022, en présence du président du Conseil européen, du Président azerbaïdjanais et du Premier ministre arménien a permis d'obtenir un accord pour l'envoi d'une mission de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile qui est actuellement déployée sur le territoire arménien et la reprise des négociations pour délimiter la frontière entre les deux pays. Que ce soit à titre bilatéral ou dans le cadre de la coprésidence du Groupe de Minsk, les efforts de la France s'inscrivent en complémentarité et en appui à ceux de l'Union européenne. Nous restons pleinement engagés dans notre rôle de médiation pour construire un Caucase du Sud stable, sûr et prospère, au bénéfice des peuples de la région, conformément au mandat qui nous a été confié par l'OSCE et ses Etats participants.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bex](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1899

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4342

Réponse publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 6060